

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle,
énergétique et numérique

Arrêté du 5 octobre 2026 portant affectation à la mission « Agriculture et développement durable » du Contrôle général économique et financier

NOR : ECOU2626292A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique et le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le décret n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'Etat ;

Vu le décret n° 2022-1600 du 21 décembre 2022 relatif au Contrôle général économique et financier, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du Contrôle général économique et financier, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 6 janvier 2026 portant création de la mission « Agriculture et développement durable » du Contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 29 novembre 2023 portant détachement de Monsieur Luc CHARRIE dans l'emploi de contrôleur général économique et financier (groupe III) ;

Arrêtent :

Article 1^{er}

Monsieur Luc CHARRIE, administrateur de l'Etat du deuxième grade nommé dans l'emploi de contrôleur général économique et financier (groupe III), est affecté à la mission « Agriculture et développement durable » du Contrôle général économique et financier, à compter du 12 octobre 2026.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 5 octobre 2026

Pour les ministres et par délégation :

La cheffe du Contrôle général économique et financier,

V. NATIVELLE